



AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la susdite municipalité

Entrée en vigueur – Règlement 814

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, directrice générale adjointe de la Municipalité de Saint-Damien, que lors de la séance ordinaire tenue le 16 janvier 2024, le conseil a adopté le règlement 814 intitulé : « Détermination des taux des taxes, tarifs et compensations pour l'exercice financier 2024 ».

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Ce règlement peut être consulté à l'hôtel de ville, durant les heures d'ouverture ainsi que sur le site www.st-damien.com

Donné à Saint-Damien, le 19 janvier 2024.

Sabrina Lepage
Directrice générale adjointe et
greffière-trésorière adjointe